

**Pour diffusion immédiate**

## **Projets de règlements encadrant la loi sur les hydrocarbures**

**Bonaventure, le 11 décembre 2017** – Suite au dévoilement des propositions de règlements pour encadrer la loi sur les hydrocarbures, en septembre dernier, le CREGÎM a fait parvenir une lettre de commentaires à l'intention du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Pierre Moreau, afin de souligner le manque de protection évident qu'on nous propose ainsi que le processus inadéquat de consultation (encore une fois) qui l'accompagne.

[Lire la lettre complète ici](#)

### **Des règlements et processus de consultation inadéquats**

Évidemment, les faibles distances séparatrices qu'on souhaite établir sont grandement insuffisantes. Alors qu'on nous propose, par exemple, de permettre des forages à 175 mètres d'une zone résidentielle ou encore 275 mètres d'une école ou d'une garderie, nous sommes en droit de questionner le sérieux du gouvernement lorsqu'il s'agit concilier la protection des communautés et l'industrie des hydrocarbures.

Cette missive souligne également plusieurs lacunes et contradictions qui minent les processus de consultation et de concertation depuis plusieurs années quand il est question de l'industrie des hydrocarbures. Les délais inadéquats et moments inopportuns semblent être devenus des critères incontournables depuis quelques années lorsque le gouvernement du Québec consulte la population ou les administrations au sujet de l'industrie des hydrocarbures. Ce comportement a été dénoncé à plusieurs reprises par une foule d'acteurs et pourtant, on consulte sur des projets de règlements dont les municipalités sont les acteurs les plus concernés et on le fait pendant la campagne électorale municipale...

Il est également nécessaire de remettre les pendules à l'heure au sujet de plusieurs déclarations de membres du gouvernement à ce sujet. Par exemple, même s'il est

démontré depuis longtemps que les potentiels pétroliers découverts en Gaspésie n'auraient qu'un impact négligeable sur nos importations, on nous présente encore l'exploitation comme une solution de rechange. à l'importation.

### **Un chèque en blanc**

Par ailleurs, le gouvernement nous propose des projets de règlements incomplets dont certains éléments seraient connus après leur adoption. On nous énonce un mécanisme de dérogation dans les schémas d'aménagement des MRC, mais aucun détails ne sont connus. Le Règlement de protection de l'eau potable (RPEP) proposait lui aussi un mécanisme de dérogation, mais les 230 municipalités qui en ont fait la demande ont essuyé un refus catégorique du ministre de l'Environnement.

Par conséquent et en raison de tous les autres éléments contenus dans la lettre au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, nous demandons :

**Le retrait des projets de règlements dévoilé le 20 septembre dernier en lien avec la loi sur les hydrocarbures.**

**L'application d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, en milieux terrestre et hydrique.**

**Que la filière pétrolière fasse l'objet d'une analyse du BAPE, l'outil objectif et compétent dont s'est doté le gouvernement du Québec pour évaluer les grands projets industriels.**

[Lire la lettre adressée au ministre](#)

**D'autres organisations se prononcent :**

[Lire les commentaires du Conseil de l'Eau du nord de la Gaspésie](#)

[Lire le mémoire commun de six directions de la Santé publique](#)